

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

MARCHE NOCTURNE DES ISSAMBRES PROMENADE BEAUMONT 2023

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 24.03.2023 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt – Marché nocturne des Issambres – Promenade Beaumont 2023 »

<u>Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peïre – Service Domaine Public 83380 Les Issambres </u>

Renseignements: par tél 04.94.19.59.21 ou par mail: mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranaivo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public communal situé Promenade Adrien Beaumont-quartier les Issambres, dédié à l'installation d'un marché nocturne (25/35 stands) tous les jeudis et dimanches soirs pour les mois de juillet et août 2023 : du 2 juillet 2023 au 31 août 2023 $-\frac{\grave{a}}{2}$ l'exception du dimanche 16 juillet 2023 et sous réserves des conditions sanitaires et des éventuelles mesures gouvernementales appliquées.

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Installation d'un marché nocturne (25/35 stands) tous les jeudis et dimanches soirs pour les mois de juillet et août 2023 du 2 juillet 2023 au 31 août 2023 à l'exception du dimanche 16 juillet 2023 sis Promenade Adrien Beaumont – RD 559 San Peïre – Les Issambres (sous réserves des conditions sanitaires et des éventuelles mesures gouvernementales appliquées).

Association ou société Organisatrice requise : mission de gestion des candidatures et de l'installation des exposants

Redevance annuelle fixe de 2 710 euros conformément aux tarifs fixés par Délibération n° 19 du Conseil Municipal en date du 10/03/2022

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- copie des statuts de la société (le cas échéant) ou de l'association ;
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différents stands), détail des prestations proposées et des abords de l'installation projetée (trottoirs, mobiliers urbains, arbres, plantations...);
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori au plus tard 1 mois avant le commencement de la période d'exploitation).

5. CRITERE DE SELECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

* Qualité des prestations proposées

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR		
	ette manifestation d'intérêt et m'engage à ı	
Α	, le	Signature du demandeur
dessus.		